

Un Conseiller en prévention des risques professionnels (H/F)

Rattaché à la Direction des ressources humaines, sous l'autorité hiérarchique du Responsable du service Qualité de vie au travail, le Conseiller en prévention des risques professionnels assiste et conseille la collectivité en contribuant à la définition et la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et à l'application des règles de santé et de sécurité au travail. Il travaille en lien avec l'assistant de prévention, dont il coordonne l'activité et le réseau des différents acteurs de la prévention qu'il anime. Il apporte une expertise dans le domaine de la santé et sécurité au travail

GRADE MINIMAL : Rédacteurs / Techniciens

GRADE MAXIMAL : Ingénieur principal / Attaché principal

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar le Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Participer à la définition, la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

- Participer à l'élaboration et au suivi de la démarche globale d'évaluation des risques professionnels
- Participer à la définition et à la priorisation des actions de prévention des risques professionnels, issues de l'évaluation
- Procéder, en lien avec l'assistant de prévention, à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et à sa mise à jour
- Accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre des différents plans d'actions de prévention
- Programmer et organiser des visites sur site en vue d'évaluer les risques sur le terrain, les actions mises en œuvre, émettre des recommandations et proposer des mesures correctives

2- Coordonner les actions de l'assistant de prévention et animer le réseau des différents acteurs de la prévention

- Proposer et organiser la répartition des missions exercées en commun avec l'assistant de prévention, valoriser les actions mises en œuvre et établir des indicateurs de suivi
- Apporter un appui technique dans l'exercice des missions conduites par l'assistant de prévention
- Animer des réunions de travail, favoriser les échanges, le partage d'expérience, l'harmonisation des pratiques professionnelles avec l'assistant de prévention et entre les différents acteurs de la prévention
- Proposer et mettre en place des outils collaboratifs, des recommandations et organiser la remontée des informations
- Participer à la définition des modalités d'organisation et d'intervention des agents désignés comme acteurs de la prévention au sein de la collectivité (correspondants hygiène et sécurité, responsables de site...)

3- Sensibiliser, informer et former sur la santé et la sécurité au travail et apporter une expertise technique, juridique et réglementaire en la matière

- Conseiller et accompagner les services dans toutes les opérations et problématiques de santé et de sécurité au travail rencontrées et répondre aux différentes sollicitations ou questions techniques posées
- Participer à l'élaboration, l'actualisation et la diffusion des supports de communication, consignes, fiches techniques, procédures, règlement internes relatifs à la santé et la sécurité au travail et leur mise en œuvre
- Participer à l'analyse des besoins de formation, au suivi et à la mise en place des formations obligatoires en matière de santé et sécurité au travail (habilitations électriques, autorisations de conduite...)
- Animer des actions de formation, d'information et de sensibilisation en matière de Santé et Sécurité au travail
- Assurer une veille réglementaire, juridique et technique dans le domaine de la santé et à la sécurité au travail et produire des outils d'analyse et statistiques dans ce domaine
- Veiller à bonne tenue des registres réglementaires en matière de santé et sécurité par les services et les conseiller sur leur utilisation

4- Participer en qualité d'expert en matière de santé, sécurité et de conditions de travail aux instances consultatives compétentes (CHSCT)

- Apporter un appui dans l'organisation administrative du CHSCT (désignation des membres, préparation de l'ordre du jour et des dossiers préparatoires des réunions, ...)
- Assister avec voix consultative aux séances du CHSCT et participer aux travaux menés par cette instance
- Organiser et participer à la délégation du CHSCT dans la réalisation des enquêtes en cas d'accident de travail, d'accident de service ou de maladie professionnelle et apporter une expertise dans la rédaction du rapport d'enquête.
- Participer aux visites de sites conduites par le CHSCT, transmettre les documents préparatoires aux membres de la délégation et assurer la transmission du rapport de visite
- Produire et présenter aux instances consultatives compétentes les rapports, bilans et tous documents soumis à son avis relatifs à la santé et la sécurité au travail

5- Analyser les situations individuelles de travail, les accidents du travail et maladies professionnelles et l'adaptation des postes de travail

- Recenser et émettre des propositions en matière d'analyse des accidents du travail, de service, de trajet et maladies professionnelles
- Mener des études d'aménagement de poste dans le cadre de restrictions émises par le médecin du travail, de reclassement, de recrutement de travailleurs handicapés ou tout autre problématique de santé des agents
- Assurer le suivi des préconisations émises dans le cadre d'études ergonomiques
- Conseiller les services en charge des achats, dans l'acquisition des équipements de protection individuelle et tout autres matériels et équipements destinés à adapter le poste de travail dans le cadre de restrictions et/ou au titre de la prévention des risques professionnels
- Conseiller les services dans les projets d'aménagement de poste et d'environnement de travail

6- Définir les procédures liées aux interventions de secours, d'urgence et situations exceptionnelles

- Proposer des modalités d'organisation interne des secours et de l'urgence en s'assurant de la mise en œuvre des dispositifs et des moyens dédiés aux situations d'urgence ou à caractère exceptionnel
- Assurer l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des défibrillateurs et la formation des utilisateurs
- Conseiller et accompagner le cas échéant les Responsables de site dans l'organisation des exercices d'évacuation incendie
- Solliciter les organismes compétents dans la mise en place des procédures
- Gérer le droit de retrait selon la procédure définie

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Cadre réglementaire en matière de RH, santé et sécurité au travail, Statut de la Fonction Publique Territoriale (droits et obligations, diversité des congés maladie, instances consultatives, médecine du travail, ...) Management de la Santé et sécurité au travail, Ergonomie, Procédures d'alerte et de secours

Compétences professionnelles : Capacité à assurer une veille réglementaire et technique, Capacité à organiser et à animer le réseau des acteurs de la santé, sécurité et conditions de travail, Capacité à former dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des premiers secours, Capacité d'analyse, Maîtrise des outils bureautiques et les environnements informatiques

Attitudes professionnelles : Capacité à faire des propositions et rendre compte des actions entreprises, Aptitude à communiquer avec des interlocuteurs très divers, Autonomie, Esprit d'équipe, Disponibilité

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Permis B.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Myriam DORANGES,
Responsable du service qualité de vie au travail, au 03.55.25.01.37*